

nantes retireraient d'un canal de dérivation du Rhône passant à l'est de la Guillotière. Après avoir adopté les conclusions de l'auteur, la 2^e section a nommé une commission composée de MM. Fulchiron, député du Rhône; de Mornay, ancien député de l'Ain; Guimet et Bergeron, ingénieurs civils; le baron de Jaquemond, sénateur de Chambéry, et Guillard, auteur du mémoire.

Après une délibération de trois heures, cette commission émet unanimement le vœu :

- 1^o Que l'endiguement du Rhône soit fait de Jonage à Lyon;
- 2^o Qu'un canal de dérivation soit exécuté, de Jonage à Vénissieu, d'une dimension propre à empêcher l'inondation de la contrée, en employant les moyens nécessaires pour que le lit principal du fleuve conserve assez d'eau pour la navigation, et en réservant, à l'avenir, la faculté d'employer les eaux du canal, 1^o comme défense de la place; 2^o pour des irrigations; 3^o pour contenir des usines et pour faire servir la chute des eaux à diverses industries, en ménageant toutefois les intérêts acquis.

Depuis l'émission de ce vœu par la commission du Congrès, rien n'a été résolu. M. Guillard en appelle au public à cette heure et le fait juge de son projet. Cette question est d'une si grande importance pour notre cité, qu'on ne peut comprendre qu'elle ne soit pas déjà réalisée. Soustraire une commune entière aux ravages du fleuve et utiliser sa puissance, tel est le double but que, dans un intérêt général, M. Guillard s'est proposé et se propose encore aujourd'hui par la publication de son mémoire. Un pareil acte devrait valoir au moins à son auteur quelque reconnaissance de la part de ses concitoyens.
